



Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord

Recrute en remplacement d'un congé longue maladie

Un chargé de mission tourisme (h/f)

Ingénieur territorial

Au sein du pôle Aménagement développement et sous l'autorité du directeur, le chargé de mission assure les missions suivantes :

Développe la notoriété, la spécificité et la qualification de la destination (60%) :

- Anime et le développement de la marque « Valeur Parc » en direction des hébergeurs,
- Accompagne la promotion des outils de mise en valeur de l'offre d'itinérance,
- Coordonne le développement d'un réseau d'aires de Bivouacs le long du GR,
- Anime la charte « rando + » en direction des professionnels et en lien avec les OT,
- Alimente des outils numériques : sites web parcs et randovosgesdunord.fr, Facebook et Instagram, pour la promotion et la notoriété du territoire,
- Coordonne les réflexions, pour un accueil universel des publics au château de la Petite-Pierre,

Animer l'association Atouparc (10 %) :

- Organise les réunions techniques et statutaires, en visant le développement d'actions structurantes,
- Monte des plans de financement et le pilotage de la mise en œuvre des actions,
- Anime des réflexions stratégiques sur le positionnement et le fonctionnement d'Atouparc,

Animer le réseau des 3 sites verriers « Etoiles Terrestres » (10%) :

- Coordonne des actions communes, en visant le développements d'actions structurantes,
- Organise et anime des réunions collectives et suivi budgétaire des actions programmées

Suivre la mission socle tourisme durable (20%) :

- Propose et met en œuvre les orientations de la charte à travers un programme d'actions (programmation annuelle, financement et montage, suivi et évaluation),
- Assiste collectivités et porteurs de projets d'équipements touristiques en termes de conseil et d'ingénierie pour les études et la conception de projets d'aménagements ou d'équipements dans le secteur du tourisme et des loisirs (écotourisme),
- Accompagne le développement de l'offre touristique et de loisirs sur le territoire,
- Participe aux réflexions et réunions supra pour le développement et la promotion touristique,

COMPETENCES REQUISES :

Connaissances : Tissu socioéconomique touristique et culturel régional / Fonctionnement, logiques et enjeux de l'économie du tourisme / Stratégies et planification régionale et départementale du tourisme / Gestion environnementale des activités touristiques, développement durable, Marketing touristique, environnement écotourisme / Fonctionnement des collectivités et d'un Parc Naturel Régional / Modalités de financements en matière de tourisme / Connaissances des dispositifs européens / Règles des marchés publics / Notions de droit public / Connaissance juridiques adaptées au tourisme

Savoir-faire : Techniques de communication (expression, rédaction) / Conduite de projet / travail en mode projet.
Capacité à mobiliser et fédérer les acteurs / Conduite de réunions / Gestion des conflits / Traitement statistique
Rédaction de cahiers des charges et de conventions / Pratique de langues étrangères / Gestion de sites touristiques / Bureautique et TIC

Aptitudes et qualités requises pour le poste : Travail en équipe, rigueur, organisation, autonomie, esprit d'initiative, sens du contact, disponibilité.

Conditions d'emploi à négocier

CDD de 6 mois dans le cadre du remplacement d'un agent indisponible pour congés de longue maladie (perspective de renouvellement du contrat possible)

Poste à temps plein, 35 heures hebdomadaire

Prise de fonction : février 2019 ;

Poste basé à La Petite-Pierre (67290) ;

Permis B et véhicule indispensables ; déplacements liés à la mission pris en charge selon barème fiscal en vigueur ;

Disponibilités occasionnelles les soirs et WE,

Candidature avant **le 20 janvier 2019** (lettre de motivation + CV) à adresser à :

M. le Président du SYCOPARC

21 rue du château

67290 LA PETITE-PIERRE

Ou v.hetzel@parc-vosges-nord.fr

Une première sélection des candidatures sera opérée sur dossier.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés par un jury le 31 janvier 2019